



## PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Direction du développement durable  
et des collectivités locales  
Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières

### PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale de  
l'équipement et de l'aménagement Île-de-France  
Unité départementale de Paris - Service utilité publique et  
équilibres territoriaux - Pôle urbanisme d'utilité publique

### PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la réglementation et de l'environnement  
Bureau des élections et des libertés publiques  
Enquêtes publiques et actions foncières

### PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Direction de la coordination et des services de l'État  
Pôle de la coordination de l'administration départementale

### PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

Direction départementale des territoires  
Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable  
Pôle risques et bruits

## ARRETE INTER-PREFECTORAL n°2017 - 0156 du 20 janvier 2017

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du  
Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de l'aérodrome de Paris-Le Bourget,  
dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis,  
du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne

LE PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU VAL-D'OISE  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code des transports ;

**Vu** le code de l'aviation civile ;

**Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**Vu** le décret du 27 novembre 1969 instituant des servitudes aéronautiques pour la protection des  
dégagements de l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du 14 avril 2015 modifiant l'arrêté du 7 juin 2007 fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion de servitudes radioélectriques ;

**Vu** le courrier du 12 juin 2014 du secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie relatif au plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, chargeant le préfet de la Seine-Saint-Denis de l'instruction locale du dossier, comprenant une conférence entre services suivie d'une enquête publique ;

**Vu** le procès-verbal de clôture de la conférence entre services, en date du 12 août 2015 ;

**Vu** le dossier d'enquête publique relatif au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de l'aérodrome de Paris-Le Bourget établi par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord (DSAC) reçu en préfecture le 8 décembre 2016 ;

**Vu** les courriers du préfet des Hauts-de-Seine, du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, du préfet de Seine-et-Marne et du préfet du Val-d'Oise, en date respectivement du 25 novembre 2016, du 28 novembre 2016, du 8 décembre 2016 et du 9 décembre 2016, acceptant la proposition du préfet de la Seine-Saint-Denis, formulée par courrier du 22 novembre 2016, d'être l'autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats, au sens de l'article R. 112-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**Vu** la décision du Tribunal administratif de Montreuil n°E16000034/93 en date du 19 décembre 2016 désignant les membres de la commission d'enquête ;

**Considérant** la consultation du président de la commission d'enquête par la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et des secrétaires généraux des préfectures des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne :

## ARRÊTENT

### Article 1<sup>er</sup> :

Le projet de révision du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, présenté par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord (DSAC Nord), sera soumis à une enquête publique effectuée conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique en application de l'article L.6351-2 du code des transports.

L'enquête publique est ouverte **du lundi 20 février 2017 au lundi 20 mars 2017 inclus** pour une durée de 29 jours consécutifs.

Elle se déroulera, dans cinq départements, sur les territoires des communes et arrondissements suivants :

- Paris (16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements) ;

- communes d'Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Villeneuve-la-Garenne et Suresnes, dans le département des Hauts-de-Seine ;

- communes d'Argenteuil, Arnouville, Bezons, Bonneuil-en-France, Bouqueval, Deuil-la-Barre, Ecoen, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Groslay, Montmagny, Roissy-en-France, Saint Brice-sous-Forêt, Sarcelles, Le Thillay, Vauderhand et Villiers-le-Bel, dans le département du Val-d'Oise ;

- communes de Compans, Gressy, Mitry-Mory, Claye-Souilly et Villeparisis, dans le département de Seine-et-Marne ;

- communes d'Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Bobigny, Bondy, Le Bourget, La Courneuve, Drancy, Dugny, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Noisy-le-Sec, Pantin, Les Pavillons-sous-Bois, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevrans, Stains, Tremblay-en-France, Villepinte et Villetaneuse, dans le département de la Seine-Saint-Denis.

## **Article 2 :**

Cette enquête est conduite par la commission d'enquête composée des membres suivants :

- M. Marcel LINET, ingénieur général des ponts et Chaussées retraité, en qualité de président ;
- M. André GOUTAL, commissaire divisionnaire de police retraité, en qualité de membre titulaire ;
- Mme Annie LE FEUVRE, juriste retraitée en qualité de membre titulaire ;
- M. Claude RICHER, directeur de projet retraité, en qualité de membre titulaire ;
- M. Alain LEGOUHY, formateur géomètre topographe retraité, en qualité de membre titulaire ;
- Mme Brigitte BELLACICCO, attachée territoriale retraitée, en qualité de membre suppléante ;
- Mme Mariama LESCURE, ergonome retraitée en qualité de membre suppléante.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, direction du développement durable et des collectivités locales – bureau de l'urbanisme et des affaires foncières – 1, Esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY CEDEX.

## **Article 3 :**

Le public est informé de l'ouverture de l'enquête par un avis publié, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chacun des départements concernés. Cet avis est publié huit jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé ensuite dans les huit premiers jours de celle-ci. Ces formalités sont réalisées, à ses frais, par la DSAC Nord.

Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis est, en outre, rendu public par voie d'affiches dans les mairies et sur les principaux panneaux administratifs municipaux des communes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, ainsi que dans les préfectures des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise, de Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-

Denis. L'accomplissement de cette mesure incombe aux maires et aux préfets, qui en certifient la réalisation.

L'avis au public sera également publié sur le site Internet des préfetures de chacun des départements concernés.

#### **Article 4 :**

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête est déposé dans les lieux définis dans le tableau suivant afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public, en prendre connaissance.

#### Paris

<b>Commune / Préfecture</b>	<b>Service (le cas échéant) et adresse</b>
Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA), Unité départementale de Paris - Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique 5, rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15
Mairie du 16 <sup>ème</sup>	71 avenue Henri Martin, 75016 Paris
Mairie du 17 <sup>ème</sup>	16-20 rue des Batignolles, 75017 Paris
Mairie du 18 <sup>ème</sup>	1 place Jules Joffrin, 75877 Paris Cedex 18
Mairie du 19 <sup>ème</sup>	5-7 place Armand Carrel 75019 Paris

#### Hauts-de-Seine

<b>Commune / Préfecture</b>	<b>Service (le cas échéant) et adresse</b>
Préfecture des Hauts-de-Seine	Direction de la réglementation et de l'environnement - Bureau des élections et des libertés publiques - Section enquêtes publiques et actions foncières 167-177 avenue Joliot Curie, 92013 Nanterre Cedex
Mairie d'Asnières-sur-Seine	1 place de l'Hôtel de Ville – 92602 Asnières-sur-Seine Cedex
Mairie de Bois-Colombes	15 rue Charles Duflos, 92277 Bois-Colombes Cedex
Mairie de Clichy-la-Garenne	80 Bd Jean Jaurès, 92110 Clichy
Mairie de Colombes	Direction de l'urbanisme et de l'aménagement 42 rue de la Reine Henriette, 92700 Colombes
Mairie de Courbevoie	2 place de l'Hôtel de ville, 92400 Courbevoie
Mairie de Gennevilliers	177 avenue Gabriel-Péri, 92230 Gennevilliers
Mairie de La Garenne-Colombes	68 bd de la République, 92250 La Garenne-Colombes
Mairie de Levallois Perret	66 bis rue du Président Wilson, 92300 Levallois Perret
Mairie de Nanterre	88 rue du 8 Mai 1945, 92000 Nanterre
Mairie de Neuilly sur Seine	96 avenue Achille Peretti, 92200 Neuilly Sur Seine
Mairie de Puteaux	131 rue de la République, 92800 Puteaux
Mairie de Villeneuve-la-Garenne	28 avenue de Verdun, 92390 Villeneuve-la-Garenne
Mairie de Suresnes	Service aménagement urbain - 61 rue Carnot, 92150 Suresnes

## Seine-et-Marne

<b>Commune / Préfecture</b>	<b>Service (le cas échéant) et adresse</b>
Préfecture de Seine-et-Marne	Direction de la coordination et des services de l'Etat Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique 12 rue des Saints Pères, 77010 Melun Cedex
Mairie de Compans	1 rue de la Mairie, 77290 Compans
Mairie de Gressy	12 avenue du Château, 77410 Gressy
Mairie de Mitry Mory	11 rue Paul Vaillant Couturier, 77290 Mitry Mory
Mairie de Claye Souilly	Allée André Benoit, 77410 Claye Souilly
Mairie de Villeparisis	32 rue de Ruzé, 77270 Villeparisis

## Val-d'Oise

<b>Commune / Préfecture</b>	<b>Service (le cas échéant) et adresse</b>
Préfecture du Val-d'Oise	Direction départementale des territoires - Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable 5 avenue Bernard Hirsch – CS 20105, 95010 Cergy Pontoise Cedex
Mairie d'Argenteuil	12 bd Léon Feix, 95100 Argenteuil
Mairie d'Arnouville	15/17 rue Robert Schuman, 95400 Arnouville
Mairie de Bezons	6 avenue Gabriel Péri, 95875 Bezons
Mairie de Bonneuil en France	15 rue de Gonesse, 95500 Bonneuil en France
Mairie de Bouqueval	Place Eugène Sue, 95720 Bouqueval
Mairie de Deuil-la-Barre	36 rue Charles de Gaulle, 95170 Deuil-la-Barre
Mairie d'Ecouen	59 rue Paul Lorillon, 95440 Ecouen
Mairie de Garges lès Gonesse	8 place de l'Hôtel de ville, 95140 Garges lès Gonesse
Mairie de Gonesse	Bureau du parc - 66 rue de Paris, 95503 Gonesse Cedex
Mairie de Goussainville	Place de la Charmeuse, 95190 Goussainville
Mairie de Groslay	21 rue du Général Leclerc, 95410 Groslay
Mairie de Montmagny	10 rue du 11 Novembre, 95360 Montmagny
Mairie de Roissy-en-France	40 avenue Charles de Gaulle, 95700 Roissy-en-France
Mairie de Saint Brice-sous-Forêt	14 rue de Paris, 95350 Saint Brice /s Forêt
Mairie de Sarcelles	3 rue de la Résistance, 95200 Sarcelles
Mairie de Le Thillay	21 rue de Paris, 95500 Le Thillay
Mairie de Vaudherland	19 rue de Paris, 95500 Vaudherland
Mairie de Villiers-le-Bel	32 rue de la République, 95400 Villiers-le-Bel

## Seine-Saint-Denis

Commune / Préfecture	Service (le cas échéant) et adresse
Préfecture de la Seine-Saint-Denis	Direction du développement durable et des collectivités locales - Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières 1, Esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex
Mairie d'Aubervilliers	Direction de l'urbanisme - 120 bis rue Henri Barbusse - 93300 Aubervilliers
Mairie d'Aulnay-sous-Bois	14/16 bd Félix Faure, 93600 Aulnay-sous-Bois
Mairie de Le Blanc Mesnil	Place Gabriel Péri, 93150 Le Blanc Mesnil
Mairie de Bobigny	Direction de l'urbanisme – 9/19 rue du Chemin vert, 93001 Bobigny Cedex
Mairie de Bondy	Hôtel de Ville - Esplanade Claude-Fuzier, 93143 Bondy cedex
Mairie de Le Bourget	65 avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget
Mairie de La Courneuve	Avenue de la République, 93120 La Courneuve
Mairie de Drancy	Centre administratif - Place de l'Hôtel de Ville, 93700 Drancy
Mairie de Dugny	Hôtel de Ville - 1 Rue de La Résistance, 93440 Dugny
Mairie d'Epinay-sur-Seine	Services techniques - 1 rue Mulot, 93800 Epinay sur Seine
Mairie d'Ile-Saint-Denis	1 rue Méchin, 93450 L'Ile-Saint-Denis
Mairie de Noisy le Sec	1 rue de Châalons, 93130 Noisy Le Sec
Mairie de Pantin	84-88 avenue du Général Leclerc, 93507 Pantin
Mairie de Pavillons-sous-Bois	Place Charles de Gaulle, 93320 Les Pavillons-sous-Bois
Mairie de Pierrefitte sur Seine	2 Place de la Libération, 93380 Pierrefitte- sur Seine
Mairie de Romainville	Place de la Laïcité, 93230 Romainville
Mairie de Saint Denis	Centre administratif - Place du Caquet, 93205 Saint Denis Cedex
Mairie de Saint Ouen	Centre administratif - 6 Place de la République, 93400 Saint Ouen
Mairie de Sevran	Direction de l'urbanisme - 1 rue Henri Becquerel, 93270 Sevran
Mairie de Stains	6 avenue Paul Vaillant Couturier, 93241 Stains Cedex
Mairie de Tremblay en France	18 bd de l'Hôtel de Ville, 93290 Tremblay en France
Mairie de Villepinte	Cité administrative – 16/30 avenue Paul Vaillant Couturier, 93420 Villepinte
Mairie de Villetaneuse	1 place de l'Hôtel de Ville, 93430 Villetaneuse

Le dossier d'enquête est également consultable sur Internet à l'adresse suivante :

[www.enquetepublique-revisionpsalebouret.fr](http://www.enquetepublique-revisionpsalebouret.fr)

Dans les huit communes où se tiennent les permanences prévues à l'article 5 du présent arrêté (Nanterre, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Bonneuil-en-France, Mitry-Mory, Le Bourget, Dugny et Saint-Denis), ainsi qu'au siège de l'enquête (préfecture de la Seine-Saint-Denis), le dossier d'enquête sera accompagné d'un registre, préalablement coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, sur lequel le public pourra éventuellement consigner ses observations.

Le public peut également adresser ses observations à l'attention du président de la commission d'enquête, par courrier adressé à son attention au siège de l'enquête défini à l'article 2 du présent arrêté. Ces courriers sont annexés au registre d'enquête.

Des observations peuvent également être consignées sur le registre électronique disponible sur le site Internet mentionné ci-dessus **du lundi 20 février 2017 à 9 heures au lundi 20 mars 2017 à 18 heures.**

## Article 5 :

Un membre de la commission d'enquête se tient à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

LIEU DE PERMANENCE	DATE	HORAIRE
NANTERRE (92) Mairie - 88 rue du 8 mai 1945 92000 Nanterre	Lundi 20 février 2017	9 h 00 à 12 h 00
	Vendredi 3 mars 2017	14 h 30 à 17 h 30
	Samedi 18 mars 2017	9 h 30 à 12 h 30
GARGES-LÈS-GONESSE (95) Mairie - 8 place de l'Hôtel de Ville 95140 Garges-lès-Gonesse	Mercredi 1 <sup>er</sup> mars 2017	14 h 15 à 17 h 15
GONESSE (95) Mairie - Bureau du Parc 66 rue de Paris, 95500 Gonesse	Jeudi 23 février 2017	9 h 00 à 12 h 00
	Vendredi 17 mars 2017	14 h 30 à 17 h 30
BONNEUIL-EN-FRANCE (95) Mairie - 15 rue de Gonesse 95500 Bonneuil-en-France	Lundi 6 mars 2017	9 h 30 à 12 h 30
MITRY MORY (77) Mairie – 11/13 rue Paul Vaillant Couturier 77290 Mitry-Mory	Lundi 20 février 2017	9 h 00 à 12 h 00
	Mercredi 1 <sup>er</sup> mars 2017	14 h 15 à 17 h 15
	Mardi 14 mars 2017	9 h 00 à 12 h 00
LE BOURGET (93) Mairie - 65 avenue de la Division Leclerc 93350 Le Bourget	Samedi 25 février 2017	8 h 45 à 11 h 45
	Mercredi 15 mars 2017	14 h 30 à 17 h 30
DUGNY (93) Mairie - 1 rue de la Résistance 93440 Dugny	Samedi 4 mars 2017	9 h 00 à 12 h 00
SAINT-DENIS (93) Centre administratif - Place du Caquet 93200 Saint-Denis	Mercredi 22 février 2017	9 h 00 à 12 h 00
	Lundi 20 mars 2017	14 h 00 à 17 h 00

## Article 6 :

Après la clôture de l'enquête, les registres d'enquête sont clos et signés, selon le cas, par le maire ou le préfet qui en assurent la transmission dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au président de la commission d'enquête et aux frais de la DSAC Nord.

La commission d'enquête examine les observations recueillies et entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter ainsi que le maître d'ouvrage, s'il en fait la demande.

Elle rédige un rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Elle transmet au préfet de la Seine-Saint-Denis le dossier et les registres assortis du rapport énonçant ses conclusions.

La DSAC Nord transmet à la préfecture de la Seine-Saint-Denis un exemplaire de chacun des journaux dans lesquels l'avis a été publié.

L'ensemble de ces prescriptions doit être réalisé dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

**Article 7 :**

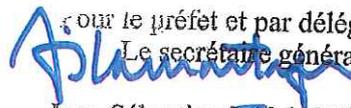
Le préfet de la Seine-Saint-Denis transmet à la mairie des communes concernées, aux préfets des autres départements concernés et à la DSAC Nord une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

Ces documents sont également consultables sur le site Internet des préfectures de chacun des départements concernés et sur le site de l'enquête publique.

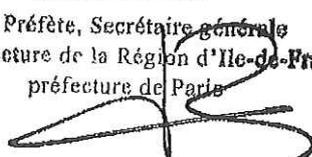
**Article 8 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, les secrétaires généraux des préfectures des départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne, les maires des communes concernées, les membres de la commission d'enquête et la directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et au recueil des actes administratifs des préfectures des Hauts-de-Seine, de Paris, de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise.

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
  
Jean-Sébastien LAMONTAGNE

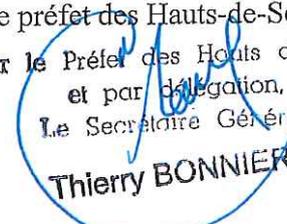
Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris  
La Préfète, Secrétaire générale  
de la préfecture de la Région d'Île-de-France,  
préfecture de Paris

  
Sophie BROCAS

Le préfet de Seine-et-Marne  
Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général de la préfecture

  
Nicolas de MAISTRE

Le préfet des Hauts-de-Seine  
Pour le Préfet des Hauts de Seine,  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général.

  
Thierry BONNIER

Le préfet du Val-d'Oise

  
Jean-Yves LATOURNERIE